



**À envoyer 30 jours avant le début des travaux**

**Requérant**

**Installateur, professionnel qualifié**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 NP/lieu : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
 E-Mail: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

**Contrôle du respect des critères légaux**

- Le bâtiment est en zone à bâtir  le bâtiment est hors zone à bâtir (consultation du SDT par la commune)
- Le bâtiment n'est pas un bien culturel d'importance nationale ou cantonale (bâtiments en note \*1\* et \*2\*)
- Le bâtiment n'est pas dans un site naturel d'importance nationale ou cantonale (site ISOS national avec objectif de sauvegarde A) voir sous [www.geoplanet.vd.ch](http://www.geoplanet.vd.ch) thème nature, faune et patrimoine

**et**  
 L'installation est suffisamment intégrée au toit selon art. 32a OAT :

- ne dépasse pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm
- ne dépasse pas du toit, vu de face et du dessus
- est peu réfléchissante selon l'état des connaissances techniques (verres anti-reflets)
- constitue une surface d'un seul tenant

Autres critères : L'installation n'est pas soumise à autorisation selon l'article 68a, al. 2, let. a, et 2<sup>ter</sup>RLATC si :  
 L'installation est réalisée sur une toiture plate en zone d'activité, zone d'utilité publique ou zone mixte et ne porte pas atteinte à un bien culturel d'importance nationale ou cantonale selon l'article 32b OAT.  
 L'installation est réalisée au sol ou en façade, représente une surface de moins de 8m<sup>2</sup> et ne porte pas atteinte à un bien culturel d'importance nationale ou cantonale selon l'article 32b OAT.

**Emplacement de l'installation**

Adresse, parcelle \_\_\_\_\_ Type et appellation de zone: \_\_\_\_\_  
 NP / Localité \_\_\_\_\_ Affectation du bâtiment: \_\_\_\_\_

**Capteurs solaires**

thermiques  vitrés  autres fabricant et type \_\_\_\_\_  
 surface (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_ dimensions du champ \_\_\_\_\_  
 photovoltaïques  panneaux  autres fabricant et type \_\_\_\_\_  
 surface (m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_ dimensions du champ \_\_\_\_\_  
 orientation : (S=0°; E=-90°; O=+90°) \_\_\_\_\_ inclinaison : (hor.=0°; vert.=90°) \_\_\_\_\_  
 intégré en toiture  rapporté sur toiture  sur toit plat  au sol  en façade

**Annexes à joindre**

- plan de situation, extrait cadastral ou photo aérienne (google maps, geoplanet, ...)
- photo du bâtiment avec dessin de la surface des capteurs (photomontage) ou plans cotés
- photo ou prospectus des capteurs solaires

**Signatures**

Par sa signature, le requérant certifie qu'une demande de raccordement de son installation de production a été adressée à son distributeur d'électricité et qu'il respecte les autres normes et dispositions légales.

	Requérant	Entreprise, installateur
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise		
Responsable, tél.:		
Lieu, date :		
Signatures:		

<sup>1</sup> Conformément à la LAT, le requérant doit s'assurer que le projet présenté soit complet. Pour les installations photovoltaïques, il doit comporter à la fois les informations relatives à l'emplacement des panneaux, mais également des installations techniques et du raccordement électrique. Les installations techniques doivent être installées conformément aux normes et à la législation en vigueur. Entre autres ORNI et AIEA. Les installations photovoltaïques de plus de 30 kVA sont soumises à approbation de l'ESTI. Les raccordements électriques et stations de transformation sont soumis à approbation de l'ESTI. Pour les projets hors zone à bâtir, le SDT est compétent pour prendre la décision ci-dessous.

### Décision de la commune ou du canton (à communiquer au requérant)

Projet dispensé d'autorisation selon art. 18a, al. 1, LAT ou 68a, al. 2, et 2<sup>bis</sup>, RLATC  
Le projet peut être réalisé dès réception du présent avis, conformément à son descriptif.

Projet soumis à une procédure d'autorisation  
Exposé des motifs :

### Signature des responsables communaux ou cantonaux (SDT)

Nom, adresse ou tampon de la Commune/Canton		
Responsables :		
Titres :		
Lieu, date :		
Signatures:		

#### Bases légales :

art. 18a LAT, art. 32a et 32b OAT, art. 68a RLATC, art. 16 LIE, art.1 OPIE

#### Aides financières :

Capteurs solaires thermiques : [www.vd.ch/energie](http://www.vd.ch/energie) aides financières, solaire thermique  
Capteurs solaires photovoltaïques : [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch) rétribution à prix coûtant RPC ou rétribution unique  
Certaines communes octroient également des aides financières

#### Déductions fiscales :

[www.vd.ch/energie](http://www.vd.ch/energie) subventions, autres aides, déductions fiscales

#### Informations sur le solaire :

[www.swissolar.ch](http://www.swissolar.ch) infoline : 0848 00 01 04  
[www.suisseenergie.ch](http://www.suisseenergie.ch) rubrique production d'énergie, l'énergie solaire infoline : 0848 44 44 44

#### Adresses :

- DGE - DIREN, Direction de l'énergie  
ch. des Boveresses 155, 1066 Epalinges, T : 021 316 95 50, [info.energie@vd.ch](mailto:info.energie@vd.ch)
- SDT, Service du développement territorial  
pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 74 11, [info.sdt@vd.ch](mailto:info.sdt@vd.ch)
- SIPAL, Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, Section monuments et sites  
pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, T : 021 316 73 36,
- ESTI, Inspection fédérale des installations à courant fort  
ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne, T : 021 311 52 17, [info@esti.admin.ch](mailto:info@esti.admin.ch)